

Des quotients familiaux évolutifs !

Ce sujet s'est invité au conseil municipal, à l'initiative d'AGT à propos des tarifs des séjours jeunesse d'été pour les familles de Saint-Pierre-des-Corps.

La grille tarifaire des séjours, adossée aux quotients familiaux, comprend dans cette délibération 7 barèmes.

Nous avons fait remarquer notre étonnement à l'adjoint en charge du dossier car pour la tarification de la restauration scolaire il nous a fallu « batailler » pendant plus de deux ans pour passer de 3 puis 4 et enfin 5 barèmes pour essayer d'être au plus près des revenus des familles. Pour rappel, cette inertie municipale a coûté 47 000 euros aux familles de dépenses indues.

Nous nous sommes donc réjouis de cette tarification des séjours d'été adossée à 7 barèmes de quotient familiaux et avons demandé qu'il en soit de même pour les tarifs de la restauration scolaire dans un souci de cohérence et de justice sociale pour les familles.

Le maire semble avoir entendu notre demande et s'engage à nous faire de nouvelles propositions

Juin 2023